

Un des plus grands sites de l'âge des métaux confirmé à Chaux-des-Crotenay

Un vaste scan aérien prouve la présence d'un site de 920 ha datant de l'époque protohistorique, à Chaux-des-Crotenay. Pour les défenseurs il serait temps d'oublier les polémiques et de tout remettre à plat, ne serait-ce que pour sa sauvegarde.

Calmer les esprits et repartir de zéro avec des éléments objectifs : l'ambition des Jurassiens. Malgré cette position consensuelle, c'est une pièce « d'une importance majeure » qui vient d'être versée au dossier de Chaux-des-Crotenay, prouvant l'intérêt historique du site. Un scan minutieux et étendu (120 km² englobant tout le plateau de Nozeroy, mais aussi l'oppidum du Mont-Rivel) a été effectué en avril 2017 par un hélicoptère pourvu d'un laser (Lidar). Et les premiers résultats dévoilés à Champagnole montrent que Chaux-des-Crotenay abrite bel et bien « un site d'importance, qui mérite une grande attention », selon David Louyot, archéologue ayant travaillé entre autres à l'Institut national de recherche archéologique préventive (Inrap). Et un « paysage composé de constructions sans rapport avec une activité agricole » a précisé l'association de l'Oppidum. Des propos corroborés par Franck Ferrand, écrivain et journaliste français spécialisé en histoire.

« Un site archéologiquement nul »

L'étude Lidar ayant prouvé que des vestiges protohistoriques (de l'âge des métaux, fer, bronze, cuivre) s'étendent bel et bien sur une superficie de 918 ha. Chaux-des-Crotenay serait donc selon lui « une des zones les plus importantes de France et même d'Europe :

« Un site d'importance, qui mérite une grande attention »

David Louyot, archéologue

la première de France et la troisième en Europe » si on englobe l'ensemble du plateau (ou la 5^e de France, si on se limite aux 156 ha intra-muros). Bien loin en tout cas de l'intérêt « archéologiquement nul » professé par une majorité de la communauté scientifique. Selon Franck Ferrand, il serait d'ailleurs temps de « mettre un terme à cette plaisanterie ».

Clément Pernot prêt à assumer

Avec un esprit consensuel et devant plus de 200 élus, habitants du secteur, ou passionnés d'histoire, l'historien a plaidé la nécessité de « protéger le site » et de « sortir d'un blocage dément ». « C'est à l'État de le faire, mais à défaut les élus jurassiens ont des moyens à leur disposition, comme le Plui (plan local d'urbanisme) ». Message reçu 5 sur 5 par Clément Pernot, à la fois en tant que président du Conseil départemental et de la communauté de communes, « prêt à



La mission Lidar révèle tout l'intérêt historique d'un site qu'il faut désormais protéger.

assumer [...] sa part de générosité pour mettre en place le travail nécessaire ». « Vous pouvez compter sur nous » a-t-il ajouté, en direction aussi de l'association de l'Oppidum et d'Archéojurassiens, qui se battent toutes deux pour faire émerger la « vérité historique » et qui ont croisé leurs bases de données (450 vestiges historiques et plus de 10 000 photos d'archives récoltées par André Berthier), avec les derniers résultats Lidar. Mais pour que le dossier avance,

il faudra aussi que les défenseurs de la thèse de Berthier, qui place le site historique d'Alésia dans le Jura plutôt qu'en Bourgogne (au grand dam de l'archéologie officielle), acceptent de tout remettre à plat.

Bientôt une demande de fouilles

« Ce que nous dit la mission Lidar, c'est qu'il y a un site majeur protohistorique à Chaux-des-Crotenay et qu'il serait temps de le protéger et

d'y organiser des fouilles. La thèse de Berthier a empêché toute étude réelle du site et à cause de cette controverse sur l'emplacement de la bataille d'Alésia, on n'a pas pris ce site au sérieux », déplore François Chambon, secrétaire de l'association Oppidum, chargé de la direction des études pour Chaux-des-Crotenay. « On va aller voir les archéologues et on va présenter notre dossier en se basant uniquement sur des faits et en oubliant tout

le reste... » Après la remise du rapport « Opus 1 » (rapport très détaillé de 280 pages - sur cette première étude Lidar) aux autorités compétentes fin avril, David Louyot, entend également « déposer une demande » pour effectuer des fouilles archéologiques : « Seuls des sondages pourront préciser nos faisceaux d'indices ». Les « irréductibles Gaulois » n'ont donc pas dit leur dernier mot...

Stéphane Hovaere

Le Lidar

La télédétection par laser ou lidar, acronyme de l'expression en langue anglaise « light detection and ranging » (soit en français « détection et estimation de la distance par la lumière » ou « par laser »), est une technique de mesure à distance fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur. À la différence du radar qui emploie des ondes radio ou du sonar qui utilise des ondes acoustiques, le lidar utilise de la lumière (du spectre visible, infrarouge ou ultraviolet). Embarqué dans un hélicoptère, la prospection nécessite un positionnement GPS très précis et des opérateurs au sol.

S.H.



Historiens (dont Franck Ferrand, 2^e en partant de la gauche), élus, archéologue, architectes experts unis pour protéger un site d'« une importance majeure ».

DANIELLE PORTE. « La vue du ciel vient confirmer une question de bon sens »

« Les partisans d'Alise ignorent volontairement tous les textes grecs et n'admettent que celui de César - qui n'a jamais écrit un mot sur la ville d'Alésia - en ne se fiant qu'à l'archéologie. La technique du L.I.D.A.R. a permis de rétablir les choses, car elle donne raison à Diodore de Sicile, contemporain de César, qui écrit d'Alésia que c'était 'une très grande ville, très peuplée' et 'le foyer et la métropole religieuse de toute la Celtique' », écrit Danielle Porte, du Cercle 52, qui depuis des années se bat pour faire accepter par la communauté scientifique la thèse d'André Berthier.

« La multitude de structures culturelles et de tumulus révélé

par les clichés renforce la fonction religieuse que j'ai déjà étudiée dans mes livres et qui a suscité l'hilarité des Alisiens. Quant à la taille... elle fait justice des appréciations formulées en fonction d'Alise Ste-Reine : 'une agglomération assez modeste'... 'un oppidum assez vaste et suffisamment peu peuplé pour accueillir son armée' (C. Grapin, dans Archeothema, juin 2012). Là où les 97 hectares du Mont Auxois sont loin de suffire aux 95 000 hommes plus la population, les chevaux, la ville, les pâturages, le bétail, les 980 ha d'Alésia-Chaux suffisent amplement ! Question de simple bon sens que la vue du ciel est venue confirmer. »